

COMMUNE DE VILLENES-SUR-SEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°2026/082 DU 13 AVRIL 2026

OBJET : DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A CLAIRE DUMAS, ADJOINTE AU MAIRE

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18 selon lequel « *Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.* »

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints en date du 28 mars 2026 suite au renouvellement du conseil municipal,

VU la délibération n°2026/016 en date du 28 mars 2026 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et une parfaite continuité du service public, il convient de donner délégation à Madame Claire DUMAS en qualité d'Adjointe au Maire,

ARRETE

Article 1

Est donnée délégation permanente de fonction et de signature y compris sous forme électronique, à Madame Claire DUMAS en matière de « **Finances, prospective et commande publique** ».

Article 2

Cette délégation emporte compétence pour représenter la commune, formuler toute proposition, élaborer et mettre en œuvre des actions, ainsi que préparer et signer l'ensemble des actes individuels et réglementaires, courriers, décisions et pièces administratives afférents aux matières suivantes :

Finances communales

- Élaboration et suivi du budget communal (budget principal, budgets annexes, budget vert)
- Suivi de l'exécution budgétaire (recettes et dépenses) : tous certificats, documents budgétaires, mandats de dépenses et titres de recettes, bordereaux dématérialisés, quittances, ainsi que tout document financier courant nécessaire au fonctionnement régulier des services municipaux.
- Suivi de la fiscalité locale
- Relations avec le comptable public

Prospective et stratégie financière

- Audit, analyse financière et prospective budgétaire
- Élaboration des orientations financières pluriannuelles
- Suivi des programmes d'investissement
- Recherche et suivi des subventions
- Négociation des emprunts bancaires

Commande publique

Dans le respect des compétences déléguées au Maire par le conseil municipal :

- Préparation, passation et suivi des marchés publics et accords-cadres
- Suivi de l'exécution administrative et financière des marchés
- Signature des pièces administratives relatives aux procédures de commande publique (hors actes expressément réservés au Maire ou au conseil municipal)
- Contentieux liés aux marchés publics

Article 3

La signature des pièces et actes devra être précédée de ses nom, prénom, qualité et être accompagnée de la mention « Par délégation du Maire ».

Article 4

L'exercice des fonctions déléguées s'opérant sous la surveillance et la responsabilité du Maire, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Cette délégation est donnée pendant toute la durée du mandat municipal tant qu'elle n'a pas été rapportée. Elle pourra être retirée à tout moment sur simple décision du Maire prise dans les mêmes formes. Elle peut également prendre fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions.

Article 5

La Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmise à Madame la Sous-préfète de Saint-Germain-en-Laye ainsi qu'à Monsieur le Trésorier principal de Poissy.

Article 6

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte.
Publié sur le site de la ville le 16/04/2026.....



Le 13 avril 2026,

Le Maire,

Marie-Agnès BOUYSSOU

Notifié le 15/04/26
par remise en main propre
Signature de l'intéressé : [Signature]